République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

ARRETE DU MAIRE N°2019-034

D'autorisation d'occupation du domaine public communal

LE MAIRE de la Commune de CAURO,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,
Vu la demande d'occupation du domaine public présentée le 19/03/2019 par Monsieur Jean-Charles CURE pour l'installation d'une benne sur le domaine public sur la place Cauro Sottano,

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Charles CURE est autorisé à occuper le domaine public communal pour l'installation d'une benne sur la place Cauro Sottano.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Charles CURE veillera à ce que la benne n' entrave pas la circulation et le stationnement des véhicules.

ARTICLE 3 : La présente autorisation est valable du 28/03/2019 au 29/03/2019.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, Monsieur le Préfet de Corse, Monsieur le Directeur de la DDTM.

FAIT à CAURO, le 20 mars 2019

Le Maire,
Pascal LECCIA

MAIRIE DE CAURO
CORSE DU SUD
Le MAIRE
Pascal LECCIA